



Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL EXCEPTIONNEL

Séance du 1^{er} février 2022





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES (10)

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DE SAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent-e	Représenté-e par
X	
X	
X	
	Gilles DESPAUX
X	
X	
	Rachel CERDAN
	Benoîte DE SAPORTA
X	
X	

Collège B : 10 AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS (10)

Anne-Muriel **ARIGON**
Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Sèverine **BERARD**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

Présent-e	Représenté-e par
	Sèverine BERARD
X	
X	
X	
	Fleurice PARAT
X	
X	
	Jean-Sébastien FILHOL



Collège C : USAGERS (8)

	Présent-e	Représenté-e par
Amal QOBAA		Laure NANNINI
Sarah Mélina PARENT (suppléante)		
Tiago CAMACHO-HENRIQUES	X	
Dylan LAPE (suppléant)		
Laure NANNINI	X	
Chloé SEGUI (suppléante)		
Lucas DEMEULEMEESTER		
Nathan RAYNAUD (suppléant)	X	
Morgane PINATEL	X	
Leïla LANGBOUR (suppléant)		
Julien ROCHE		Morgane PINATEL
Baptiste RODRIGUEZ (suppléant)		
Chaïmâa BELHAOUARI	X	
Margot BONELLO (suppléante)		
Timothée LABAU	X	
Thomas TESQUIÉ		



Collège D : Personnels IATSS (4)

Georges **BOUBY**

Nabil **KOUADRI**

Thierry **VINDOLET**

Présent-e	Représenté-e par
X	
X	

Personnalités extérieures (4)

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent-e	Représenté-e par
X	
	Alexandre PATERNE

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Présent-e	Représenté-e par
	Nabil KOUADRI
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 40

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou
représentée



INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs-riche-s adjoint-e-s

Richard **ARINERO** (Licence)
Marc **HERZLICH** (Patrimoine)
Frédéric **LEMOIGNO** (Accréditation/LMD5)
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)
Bertrand **PLEZ** (Master)

- Directeur-trice-s Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)
Marie **FORET** (Physique)
Fleurice **PARAT** (TEE)
Arnaud **VIRAZEL** (EEA)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)
Patrick **DIEZ** (Contrôle de Gestion et Qualité)
Chloé **GOFFINET** (Études et Formations)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)



Le **mardi 1^{er} février 2022**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 25 janvier 2022, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet et en Visioconférence via l'application Zoom.

M. HOFFMANN salue l'assemblée et ouvre la séance. Il rappelle l'ordre de jour unique de cette séance : Présentation et vote des statuts de la Faculté des Sciences

p.1

1 Présentation et vote des statuts de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN cède la parole à **M. MARIN**, Directeur adjoint Politique Scientifique, en charge de la révision des Statuts de la composante.

M. MARIN rappelle l'historique du dossier :

- 17 mars 2021 : 1^{ère} présentation des statuts de la Faculté devant le Conseil d'UFR,
- 15 avril 2021 : présentation des propositions de modification des statuts par le Conseil d'UFR,
- 12 mai 2021 : validation de transmission des statuts de la composante à la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles (DAGI) de l'établissement,
- 15 juin 2021 : transmission des statuts à la DAGI,
- décembre 2021 / janvier 2022 : retour de la DAGI, échanges entre la DAGI et la Direction de la Faculté des Sciences.

M. MARIN précise les principales modifications des statuts, en comparaison avec l'ancienne version (annexe 1) et ouvre le débat.

Après les différentes remarques de certains conseillers et les échanges qui s'en sont suivis avec l'auditoire, les modifications formelles du texte présenté sont les suivantes – notifiées en bleu - :

- Article 4. La composition du conseil :

« (...) Par ailleurs, sont invité·e·s permanent·e·s au conseil de la Faculté, avec voix consultative :

- o les Directeur·trice·s Adjoint·e·s,
- o les Directeurs·trices de département d'enseignement,
- o le/la Directeur·trice Administratif·ve de Composante et ses adjoint·e·s,
- o les responsables de service **et/ou de pôle**,
- o les responsables des Pôles de recherche de l'Université de Montpellier ou leurs représentant·e·s. ».

- Article 9. Les modalités de désignation du/de la Directeur·trice

« Le/la Directeur·trice de la Faculté des Sciences est élu·e par les membres du conseil de la Faculté, pour un mandat d'une durée de cinq ans renouvelable une fois **consécutivement**. Les candidats et les candidates à cette fonction sont appelé·e·s à se déclarer lors de la séance du conseil organisée pour l'élection du/de la Directeur·trice. Le scrutin se déroule à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, et à la majorité simple au second. ».

- Article 10. Les missions du/ de la Directeur·trice

« (...) Enfin, le/la Directeur·trice de la Faculté a autorité **administrative et organisationnelle** sur l'ensemble des personnels affectés au sein de l'UFR assisté·e du/de la DAC qui encadre les services administratifs et techniques. ».



- Article 19. L'assemblée générale des départements

« Les Directeur·trice·s réunissent l'assemblée générale du département une fois par an au minimum. Elle regroupe l'ensemble des personnels **rattachés au** département. Lors de cette réunion, ils/elles présentent un rapport d'activité général ainsi qu'un rapport financier et l'assemblée vote un quitus sur chacun de ces documents. Le résultat de ces votes est transmis par les DD à la direction de la Faculté. ».

p.2

- Article 20. Le bureau des départements

« (...) **En plus du/de la DD**, le bureau doit au moins inclure :

- le(s) Directeur·trice·s de Département Adjoint·e·s (le cas échéant),
- une personne responsable de chaque mention rattachée au département d'enseignement (obligatoirement désignée),
- une personne représentant les personnels BIATS (proposée par les personnels BIATS du département d'enseignement et validée par l'assemblée générale),
- une personne représentant les pôles recherche de l'Université.

Concernant le dernier point, 3 propositions sont suggérées aux Conseillers : *la personne représentant les pôles recherche de l'Université est :*

- 1- *proposée par le Vice-Président Recherche et validée par l'assemblée générale,*
- 2- *proposée par le Directeur du département, en concertation avec le/la Directeur·trice de pôle concerné puis validée par l'assemblée générale,*
- 3- *proposée conjointement par le Directeur du département d'enseignement et les directions des pôles de recherche et validées par l'assemblée générale.*

M. HOFFMANN demande aux membres du Conseil de se prononcer sur l'une de ces 3 propositions. Avant de procéder au vote, il informe que le quorum est atteint avec 32 membres présents et représentés.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur une des 3 propositions relatives à la désignation de la personne représentant les pôles recherche de l'Université.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 32

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 32

Proposition 1 : « proposée par le Vice-Président Recherche et validée par l'assemblée générale » : **1 votant.**

Proposition 2 : « proposée par le Directeur du département, en concertation avec la Direction du pôle recherche concernée, puis validée par l'assemblée générale » : **4 votants.**

Proposition 3 : « proposée conjointement par le Directeur du département d'enseignement et les directions des pôles de recherche et validées par l'assemblée générale » : **28 votants.**

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la proposition 3 . « Une personne représentant les pôles recherche de l'Université (proposée conjointement par la Direction du Département d'enseignement et les directions des pôles de recherche et validée par l'assemblée générale) ».



Les représentants étudiants font part du schéma directeur « Valoriser les étudiants qui s'engagent » validé en séance du CA le 18 novembre dernier et mis à jour par la même instance le 8 décembre 2021. Ils demandent que soit indiquée, dans les statuts de la Faculté, la présence d'un Directeur adjoint étudiant élu au même titre que le Vice-président Etudiant. Cela implique la modification de l'article 12 - Les modalités de désignation des Directeur·trice·s Adjoint·e·s - qui précise que « Les Directeur·trice·s Adjoint·e·s (DIA) sont proposé·e·s par le/la Directeur·trice au conseil parmi les enseignants chercheurs et les enseignants titulaires en fonction à la Faculté ».

p.3

M. MARIN prend note de cette remarque qu'il considère légitime.

Il est noté que l'élection d'un·e Directeur·trice Adjoint·e Etudiants pourra être intégrée dans des modifications « mineures » apportées, très certainement, par la nouvelle direction de la Composante. Il est rappelé qu'il est prévu dans les statuts qu'un·e représentant·e étudiant·e peut être invité au Bureau des départements d'enseignement - à notifier lors de la rédaction des statuts des départements d'enseignement, dont le suivi sera assuré par le service des Affaires Générales, Juridiques et Statutaires de la Faculté -.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère aux Conseillers de procéder au vote des statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Statuts de la composante.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 32

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 32

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux Statuts de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN informe l'assemblée que les statuts de la Faculté des Sciences tels qu'ils viennent d'être validés (annexe 2) seront présentés et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et du Comité Technique de l'Université de Montpellier, qui se tiendront tous deux lundi 7 février prochain. Il précise que le document voté ce jour en Conseil va leur être transmis.

Avant de clore cette séance, **M. HOFFMANN** remercie chaleureusement **M. MARIN**, les personnes qui l'ont accompagné lors de la rédaction de la révision des statuts de la composante ainsi que l'auditoire présent en séance.

M. HOFFMANN signale que le prochain Conseil se réunira le mercredi 16 février 2022.

M. HOFFMANN clôt la séance à 10 heures 30.

Le Président de séance

Alain Hoffmann

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand